

7 octobre

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le mardi 7 octobre 2024 à 19h à la Salle du Conseil du 1, 8^e Rang, St-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron maire
Monsieur Herman Dumont
Monsieur Maurice Gagnon
Madame Jocelyne Sergerie
Madame Francine Michaud
Monsieur Jacques Leclerc

Absent : Monsieur Jimmy Richard

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, madame Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jocelyn Bergeron

2024-10-388 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été transmise à l'avance;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture de l'ordre du jour

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-389 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'approuver le procès-verbal de la Séance ordinaire du 3 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-390 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE 16 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 qui leur a été transmis à l'avance;

7 octobre

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'approuver le procès-verbal de la Séance extraordinaire du 16 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-391 APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 30 AOÛT 2024 AU 3 SEPTEMBRE 2024 POUR LA MUNICIPALITE DE ST- JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le Conseil de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg approuve la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis, les salaires payés et la contribution financière de l'employeur totalisant les sommes suivantes:

Comptes à payer		34 321,35 \$
Chèques émis		1 992,27 \$
Salaires payés du 25/08/2024 au 21/09/2024	6 852,06 \$	
Contribution de l'employeur	784,42 \$	7 636,48 \$
TOTAL		43 950,10 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Francine Ouellet Leclerc, directrice générale et greffière-trésorière par intérim certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-392 DÉMISSION au poste de directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE Madame Carole Bouchard a remis une lettre de démission

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner la fin du lien d'emploi entre madame Carole Bouchard et la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg entérine la fin du lien d'emploi en date du 15 septembre 2024 et autorise le versement des sommes dues et des indemnités prévues à Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-393 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

7 octobre

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Ouellet Leclerc occupe les fonctions de directrice générale et greffière-trésorière adjointe et assume l'intérim à la direction générale depuis le 1^{er} avril 2024 tel que mentionné dans la résolution 2024-04-257;

Considérant que le poste de directrice générale et greffière-trésorière est vacant en date du 15 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg nomme madame Francine Ouellet Leclerc à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité à compter du 7 octobre 2024:

QUE le maire est autorisé à préparer et signer un contrat selon les modalités discutées;

QUE la date du 1^{er} avril 2024 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté et le calcul des vacances;

QUE dans le cadre de ses fonctions de directrice générale et greffière-trésorière, madame Francine Ouellet Leclerc, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, les divers documents, contrats et effets bancaires.

QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe est aboli en date du 7 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-394 CLICSÉQR NEQ (8813437249)

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Bouchard était la représentante autorisée de la Municipalité de St-Jean de Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Bouchard n'est plus à l'emploi depuis le 15 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Ouellet Leclerc a été engagée en remplacement de madame Carole Bouchard en tant que directrice générale greffière trésorière

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et unanimement résolu par les conseillers (ères)

QUE madame Francine Ouellet Leclerc soit autorisé à :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec.
- À gérer l'inscription de la Municipalité à CLICSÉQR- Entreprise :
- À gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin :
- À remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises une autorisation ou une procuration :
- A consulter le dossier de la Municipalité et agir au nom et pour le compte de la Municipalité pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois

7 octobre

fiscales, de la loi sur la taxe d'accise et de la loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-395 NETTOYAGE DES FOSSÉS / ET CALVETTES**

CONSIDÉRANT QU'il y a encore du nettoyage de fossés et vérification, réparations des calvettes à faire :

IL est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'entretien et les travaux nécessaires

De demander à l'Entreprise Imbeault pour faire les travaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-396 LOISIR DE LA HALTE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs caisses de bières et bouteilles sont au sous-sol du centre communautaire et que plusieurs demande ont était fait pour le ramassage;

IL est proposé par : madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De remettre les caisses et bouteilles dans le petit local

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-397 PANCARTE SILHOUETTE D'ENFANTS ROUTE DE ST-JEAN**

CONSIDÉRANT QUE la vitesse sur la route de St-Jean est rendu très dangereuse ;

QUE certains citoyens ne comprennent pas le danger d'une si grande vitesse que cela est extrêmement dangereux avec le nombre d'enfants dans ce secteur;

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire l'achat de deux (2) silhouettes d'enfants à l'entreprise Signalisation Kalitec inc. pour l'an prochain vu que la saison d'hiver et bientôt à notre porte et que la dépense sera sur le prochain budget 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-398 UMQ**

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire le renouvellement de UMQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-399 ASSURANCE FQM**

Il est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire le renouvellement de l'assurance municipale au montant de 21 021.74 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-400 RÉDUCTION DU NOMBRE D'ÉLUS

Monsieur le maire explique au membre du conseil la loi qui permet au conseil d'une municipalité de moins de 2 000 habitants d'adopter un règlement visant à réduire son nombre de conseillers de six à quatre vu la difficulté de recrutement. (art. 44.1. LERM).

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont bien discuté à ce sujet

IL est proposé par : Monsieur Jacques Leclerc

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le nombre de conseillers restera au nombre de six

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-401 RENOUELEMENT DU JOURNAL L'ÉVEIL

CONSIDÉRANT QUE la demi page dans le petit journal l'éveil à été profitable

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De faire le renouvellement dans le journal l'Éveil au montant de 200.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-402 EMPLOYÉS MUNICIPAL – MISE EN DISPONIBILITÉ

IL est proposé par : monsieur Herman Dumont

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'entériner la mise en disponibilité de l'employé municipal à compter du 17 octobre 2024 et de lui émettre un relevé d'emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

2024-10-403 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 40 296.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

7 octobre

QUE la Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-404 TRAVAUX DE REMPLISSAGE DES CAVITÉS**

CONSIDÉRANT QU'il y a encore des travaux de remplissage à faire;

CONSIDÉRANT QU'il est important de faire les travaux nécessaire et l'entretien des chemins et routes de la municipalité;

Il est proposé par : madame Jocelyne Sergerie

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De demander à madame Carmen Simard pour location de son tracteur le voyage de terre et gravier à 50.00\$ de l'heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-405 FERMETURE DE LA CHIFFONNIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la chiffonnière a fermé ces portes que le local est présentement sans occupation;

CONSIDÉRANT QUE le jardin communautaire appartient maintenant à la Municipalité ;

IL est proposé par : monsieur Maurice Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

D'annuler l'assurance pour la chiffonnière et de garder l'assurance pour le jardin communautaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)**2024-10-406 VARIA****2024-10-407 PÉRIODE DE QUESTION****AUCUNE****2024-10-408 LEVÉE DE LA SÉANCE**

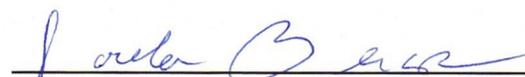
IL est proposé par madame Francine Michaud

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

De levée la présente séance à 19h.20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

7 octobre



JOCELYN BERGERON MAIRE



FRANCINE OUELLET LECLERC
Directrice générale et greffière-trésorière

Approbation des résolutions

Je, soussignée, Jocelyn Bergeron de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



Jocelyn Bergeron maire